



REUNIONS DE CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRES 2024

Territoire de Vaucluse

AVIGNON

Jeudi de 8h à 9h

Dates :

11 janv - 01 fév - 14 mars
04 avril - 16 mai - 06 juin - 04 juil
05 sept - 01 oct - 07 nov - 05 déc

APT

Mardi de 13h30 à 15h

Dates :

06 fév - 02 avril - 04 juin
01 oct - 03 déc

CARPENTRAS

Mardi de 9h à 10h

Dates :

13 fév - 02 avril - 04 juin
01 oct - 03 déc

CAVAILLON

Mercredi de 12h30 à 14h

Dates :

14 fév - 10 avril - 12 juin
09 oct - 11 déc

ORANGE

Jeudi de 12h45 à 13h45

Dates :

08 fév - 11 avril - 13 juin
10 oct - 12 déc

PERTUIS

Jeudi de 13h45 à 14h45

Dates :

11 janv - 14 mars - 16 mai
05 sept - 07 nov

VALREAS

Mardi de 12h45 à 13h45

Dates :

30 janv - 26 mars - 28 mai
24 sept - 26 nov

Les lieux des réunions seront communiqués lors des rappels.

Les réunions de concertation pluridisciplinaires sont animées par des médecins addictologues ou des professionnels locaux du secteur sanitaire et des membres de l'équipe de coordination de proximité d'ARCA-Sud du territoire de Vaucluse.

Les réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP) s'adressent à :

Tous les professionnels des champs sociaux, médico psycho sociaux, sanitaires, adhérents ou non à ARCA-Sud, en contact avec des personnes présentant une conduite addictive.

Les RCP ont pour vocation :

- d'apporter un appui et un éclairage en addictologie aux professionnels qui s'interrogent sur l'accompagnement de ces personnes ;
- de mettre en cohérence les parcours des usagers en décloisonnant les secteurs médicaux – psychosociaux et en facilitant la coordination entre ces professionnels ;
- de lutter contre les discriminations, les représentations / idées reçues et les stigmatisations qui peuvent participer à l'exclusion des usagers ;
- d'apprendre à connaître et à solliciter le savoir-faire des différents professionnels sans investir leur champ de compétence ;
- d'enrichir la pratique professionnelle des participants et de développer leur connaissance des dispositifs locaux.

Les participants aux RCP sont tenus :

- au respect de l'utilisateur dans ses croyances, sa culture, ses choix philosophiques et religieux, sa sexualité et son mode de vie ;
- d'avoir obtenu l'accord éclairé de l'utilisateur pour évoquer sa situation ; en l'absence de celui-ci, l'anonymisation est indispensable. À tout moment, l'utilisateur peut revenir sur son accord ;
- de transmettre uniquement les informations nécessaires à l'accompagnement / prise en charge de l'utilisateur et ce, dans le respect de la discrétion et du secret professionnel ;
- de garantir la confidentialité des informations échangées ;
- de respecter chaque professionnel dans sa spécificité.

Les RCP :

- sont sans inscription préalable ;
- sont indemnisées pour les professionnels libéraux y participant à hauteur de 40 € ;
- font l'objet d'un rappel en amont ;
- font l'objet d'un compte rendu anonymisé envoyé uniquement aux participants.